Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

ID: 046-200092138-20220323-2022032304-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL N° 20220323 -03 4

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, se sont réunis en visioconférence, organisée

#### **DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

en exercice = 22

présents = 13

votants = 13

par le Président depuis la mairie de PRUDHOMAT, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 16 mars 2022

#### Présents (en début de séance) : 13

AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BES Didier, DA FONSECA Thierry, GAMBA Danielle (suppléante), LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, MATHIEU Alain (suppléant), MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

#### Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

## Absents dont excusés/représentés (en début de séance) :

ARAQUE Fausto, BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LUDIER Stéphane, PEIRANI Patrick et RANOUIL Philippe

### Agents présents :

GIGAN Alice, Assistante administrative, LAROUSSE Audrey, Directrice technique, PETIT Valérie, Directrice administrative.

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom a voté.

## OBJET: DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022: APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION **BUDGÉTAIRE 2022.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical,

Vu l'avis du bureau syndical du 9 mars 2022,

Vu le règlement intérieur du syndicat,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce débat doit s'appuyer sur un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022 Affiché le



ID: 046-200092138-20220323-2022032304-DE

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur les budgets (principal et annexe),
- Demande que les budgets 2022 soient préparés selon les orientations ainsi définies,
- L'autorise à signer toute pièce relative à cette décision.

Publié et notifié le 2 4 MARS 2022

Acte rendu exécutoire

Pour copie certifiée conforme. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES ndicat mixte

Yogne moyenne Cère aval